

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

DECISION DU MAIRE
N° 2024-09-009

Objet : Convention d'occupation domaine public distributeur de linge de maison

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 5 de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Considérant la demande d'installation d'un distributeur de linge de maison de la SAS LOCA' DRAPS ;
- Considérant l'avis de publicité diffusé sur le site Internet de la mairie et affiché à la porte de la mairie de l'intention de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public ;
- Considérant l'intérêt pour la clientèle touristique de pouvoir accéder facilement et à toute heure à de la location de linge de maison ;
- Considérant le projet de convention d'occupation du domaine public pour une durée de 3 ans, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 500€ indexée ;

M. Régis Simond, Maire de Risoul

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques de la convention

De signer une convention d'occupation du domaine public avec la SAS LOCA' DRAPS pour une durée de 3 ans, moyennant une redevance de 500€/an indexée.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public avec la SAS LOCA' DRAPS et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le devis et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20240927-DEC2024-09-009-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Publication : 01/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Risoul, le 27 Septembre 2024

Le Maire,

Régis Simond